

Le Rigodon Accueil de jour

RAPPORT MORAL 2020

Suite au retrait de Jean-Pierre Rottier, que nous remercions ici pour le travail effectué et son engagement personnel pour le Rigodon, le nouveau CA a décidé d'élire un président accompagné de deux vice-présidents afin de se répartir les tâches et de pouvoir se consulter mutuellement surtout pour les rencontres avec les élus. Merci à Pierre Desmazières et à Christine Dumoulin d'avoir fait le job.

Au mois de mars notre travailleuse sociale a décidé de quitter le Rigodon, en rupture conventionnelle. Après quelques hésitations sur la suite à donner à notre association et les encouragements forts de Mme Gautherin, directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous avons embauché Coline Déplaude pour la remplacer, et cette dernière s'est très vite investie dans ses fonctions.

Nous avons un nouveau trésorier pour remplacer René qui avait annoncé son départ depuis quelques temps déjà. Merci à lui pour tout ce travail un peu ingrat qu'il a fait pendant de nombreuses années. Merci aussi à Alain pour son investissement de chaque jour pour reprendre les rênes de ce poste plutôt difficile.

Merci aussi à Danièle pour son travail de secrétaire, qui se bagarre avec des spams et les relances avec les bénévoles qui oublient de s'inscrire pour les accueils ou les ramasses.

Lors du premier confinement du mois de mars jusqu'à fin juin nous avons suspendu toutes les activités du Rigodon. Puis grâce au prêt par la Mairie du hall de la salle des fêtes nous avons pu rétablir les petits-déjeuners, jusqu'en août. En septembre nous avons pu rétablir les repas complets servis au Rigodon ; nous avons établi une jauge de 16 personnes maximum pour respecter les mesures barrière. Avec le deuxième confinement, en novembre nous avons décidé de faire des repas complets à emporter. D'abord une dizaine chaque jour puis régulièrement en augmentation pour arriver à une bonne vingtaine aujourd'hui, avec un pic de près de cinquante la veille de Noël, preuve que les personnes accueillies ne nous avaient pas oubliées. Nous avons pu grâce à l'initiative de Rotary-club offrir avec le repas de Noël un paquet cadeau à chacun, merci à eux. J'en profite pour remercier également le Lions-club pour la remise d'un chèque de mille euros au mois de septembre, ainsi que tous les autres donateurs privés ou anonymes.

Le jardin quant à lui a repris son activité depuis le 11 mai. Merci Jeanine pour ta présence trois demi journées par semaine.

PROJET POUR UN NOUVEAU LOCAL

En décembre nous avons rencontré les élus de la CAPV : M. Bruno Cattin, M. Julien Polat, Mme Valérie Zulian et Mme Alyne Motte, ainsi que les techniciens de la CAPV : M. Alex-Billaud et M. Mollet. Ils nous ont fait la proposition d'une construction d'un local neuf d'une surface de 250 m2 environ situé avenue Jean Moulin (à l'est du quartier de La Brunetière) au rez-de-chaussée d'un petit immeuble de 15 logements sociaux en accession à la propriété.

Cette proposition un peu surprenante a été source de beaucoup de discussions au sein du CA et des bénévoles.

Lors d'une réunion de coordination des accueils de jour, il nous a été conseillé de faire un Diagnostic Local Accompagné. Ce diagnostic peut nous permettre de nous recentrer sur nos valeurs, sur notre fonctionnement et sur notre projet. Il est en cours de réalisation actuellement.

L'AVENIR

Et pour demain, nous lançons un appel à tous. Il faut encore des bénévoles au Rigodon et aux bénévoles qui sont là, n'hésitez pas à vous investir, et si vous en avez envie, demandez à faire partie du Conseil d'Administration.

Nous sommes sûrs que nous aurons toujours le soutien des élus de la ville de Voiron, de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, du Département et de l'Etat. Nous avons rencontré de nombreux élus ces derniers temps et leur discours va dans ce sens, pour cela nous les remercions.

En ce qui nous concerne, nous sommes persuadés que notre association a sa place dans le paysage voironnais et si nous sommes réélus, nous ferons tout ce qui est possible pour que vive le Rigodon

Marc Paret



Rapport Financier

Assemblée Générale

Association Le Rigodon Accueil de Jour

Vendredi 28 Mai 2021

Conformément aux statuts de l'Association Le Rigodon Accueil de Jour, nous sommes heureux de vous présenter les comptes de notre Association pour de l'exercice clos au 31/12/2020

Comme à l'accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois soit l'année civile.

Nous vous précisons que la tenue de la comptabilité de l'Association au titre de l'exercice 2020 a été réalisée par le Cabinet Comptable Sodaco. Tout au long de l'exercice, nous avons travaillé en étroite collaboration. Nous tenons à remercier particulièrement Madame Mercier et ses équipes pour les travaux réalisés. Je n'oublie pas René Fabre et tient ici à lui adresser mes remerciements pour le travail accompli en tant que trésorier de l'Association dans cette période marqué par un contexte sanitaire particulièrement incertain

Nous rappelons ici que les données comptables que nous vous présentons aujourd'hui ont fait l'objet d'une présentation le 06 avril 2021 aux membres du Conseil d'Administration de l'Association, qui à l'issue les ont validées et approuvées. Nous les en remercions vivement.

Le compte de résultat fait apparaître deux grandes masses :

1. Des produits d'exploitation pour 119.595,00 € contre 141.503.00 € à fin 2019 soit un écart de -15.48%
2. Des charges d'exploitation pour 98.422.00€ contre 142.132,00€ à fin 2019 soit un écart de -30.75%

Il en découle donc un résultat d'exploitation positif de 21.173.00€ contre -629.00€ à fin 2019

Première masse :

- Les produits d'exploitations proviennent essentiellement de deux sources :
 - Produits de tiers financeurs ou subventions pour 101.100.00€ contre 87.500.00€ soit + 15.54% dont le détail est le suivant :
 - Subvention Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : 47000.00€ contre 40.000.00 soit un écart de 17.50%

- Subvention DDCS liée au Covid : 5.000.00€ je rappelle qu'il s'agit là d'une subvention exceptionnelle versée en décembre 2020 par la DDCS, à titre d'allocation pour acheter des produits de premières nécessités (viande, produits hygiéniques.)
 - Subvention collectivités locales (Ville de Voiron 9.500.00 € /Pays Voironnais15.000.00€) : 24.500.00€ contre 27.500.00 € à fin 2019 soit un écart de -11%.
 - Subvention Conseil départemental Isère : 20.000.00€ contre 20.000.00€ fin 2019
 - Subvention Secours Catholique : 4.000.00€ idem à fin 2019.
 - Subvention Diaconat Protestant : 600.00 € contre 500.00€
- **Ventes de biens et service pour 9.482.00€ contre 26.762.00€ à fin 2019 soit un écart de -17.280.00€ -64.57% répartis comme suit :**
 - Participation repas : 8.610.00€ contre 20.402.00€ soit un écart de -11.792.00€ soit-57.80%
 - Produits d'activités annexes : 510.00€ contre 652.00€
 - Réveillons : 362,00€ contre 2262.00€
 - On note l'impact de la crise sanitaire qui a conduit à annuler des activités complémentaires comme organisation de voyages 1.362.00 et les brocantes 2053.00 en 2019.
 - Cotisations : Une érosion de l'ordre de 48%. En effet les cotisations bénévoles ressortent à 280.00€ contre 540.00 € en 2019. Là aussi l'impact de la crise sanitaire est important,
 - Libéralités : Sous ce vocable sont regroupés les dons reçus d'entreprises ou associations locales et de particuliers. Là aussi on constate une érosion notable :
 - Libéralités des organismes et Associations : 3000.00€ contre 7699.00€ en 2019, sachant que le chiffre de 2020 porte un donateur pour 2000.00€
 - Libéralités des particuliers : 5280.00€ contre 12154.00€ soit un écart de 6874.00€ -56 %

Seconde masse :

1. **Les charges d'exploitation** : Elles sont en baisse et se répartissent en 3 parties que nous vous proposons d'analyser par ordre de grandeur :
 - **Salaires et charges sociales** : 66.052.00€ contre 100.286.00€ soit un écart de 34.234.00€ en recul -34%
 - **Sur les salaires**, cette constatation a pour explication les éléments suivants.
 - L'impact de la crise sanitaire avec le recours au chômage partiel et son recours à l'indemnisation par l'Etat pour les deux périodes de confinement.
 - Le départ négocié de la travailleuse sociale en avril 2020
 - L'embauche d'une nouvelle travailleuse sociale à compter de novembre 2020

Ce qui est illustré par les chiffres suivants :

- Salaires : 59.336.00€ contre 80.042.00€ en 2019 répartis comme suit :
- Rémunérations brutes : 45.989.00€, compris le départ négocié de la travailleuse sociale
- Congés payés (stock au 31/12/2020) : 5468.00€
- Indemnité de chômage partiel reçue : 13.249.00

- Indemnité de chômage partiel payé : 14.400,00

Autres informations impactant le poste salaire : A titre de gratification pour l'implication des salariées dans leur tâches au regard de la crise covid deux primes exceptionnelles ont été allouées :

- L'une fin décembre 2020 à hauteur de 150.00 euros chacun sous forme de prime Macron donc exonérée de charges salariales et patronales.
- L'autre sous forme de provision de l'exercice à hauteur de 5.826.00€. Elle est en cours de versement pour partie sous forme de prime Macron afin de bénéficier des exonérations attachées à ce type d'allocation en cours de reconduction par l'Etat sur l'année 2021
-
- **Sur les charges sociales** (6.716.00€ en 2020 contre 20.244.00€) soit un écart de - 66.82% les points suivants peuvent être mis en exergue :
 - Les cotisations Urssaf ressortent à 1756.00€ contre 14.756.00 € en 2019 soit un écart de 13.000.00 € -(88.10%)
 - Les cotisations sociales représentent 4960.00€ contre 5488.00€ soit un écart de 528.00€

Au 1^{er} janvier 2020 nous avons fait le choix d'utiliser la procédure Chèque emploi associatif de l'Urssaf. La crise sanitaire et la mise en place de l'indemnisation du chômage partiel ont eu une incidence sur le bon fonctionnement de cette procédure. Afin d'aider les entreprises ou Associations, des reports systématiques de paiement des cotisations au 15 de chaque mois ont été mise en place durant les 2 périodes de confinement. (Décision a été prise par l'Urssaf à la demande de l'Etat de ne plus procéder au prélèvement obligatoire le 15 de chaque mois).

Cette procédure a eu pour conséquence /

- Des décalages dans la prise en compte par l'Urssaf des règlements mensuels.
- Le non- règlement par Urssaf de cotisations dues aux organismes sociaux.
- Une non- lisibilité des décomptes Urssaf du fait de mise en place de subventions
- Des écarts sur cotisations du fait du chômage partiel difficilement régularisables
- Une procédure difficilement gérable du fait de l'absence d'interlocuteur dédié Urssaf
- **Face à cette situation, nous avons effectué une provision de 6.287.00€ pour dettes fiscales et sociales correspondant aux soldes de diverses cotisations à régler au 31/12/2020.**

- **Achats de matières premières et charges externes :**

Les achats de matières premières et charges externes ressortent à 22.968.00€ contre 30.328.00€ soit un écart de 7.360.00€ (-24%).

Les incidences de la crise sanitaire sont notables sur plusieurs postes du fait d'une moindre consommation de matière premières et de l'arrêt des activités complémentaires du Rigodon.

Dans cette catégorie, nous pouvons listés les postes les plus impactés : achats d'alimentation et approvisionnement auprès de la Banque Alimentaire (-35%) les achats d'énergie (gaz, edf) (-10%), les activités complémentaires non réalisées (Réveillons et activités connexes : Voyages).

Les autres catégories à l'instar des loyers ne présentent pas de dérives particulières et sont plutôt stables.

- **Autres charges d'exploitation**

Il s'agit essentiellement des catégories suivantes : Impôt et Taxes, Dotations aux amortissements et aux dépréciations, et fonds dédiés,

Ces catégories n'appellent pas de remarques particulières, à l'exception des fonds dédiés qui ont fait l'objet d'un apport complémentaire à hauteur de 16.800.00€. Il s'agit là de prendre en compte la décision du Bureau et confirmée lors du dernier Conseil d'administration de provisionner une somme égale à un an de loyer soit (1.400.00 sur 12 mois) dans le but de rechercher dès 2021 de nouveaux locaux plus adaptés à l'activité du Rigodon.

Eu égard à tous les éléments énoncés le résultat net 2021 ressorts à 11.406.00€ contre 8.116.00€ en 2019, lequel doit être amputé de la somme comptabilisée sous forme de fonds dédiés en 2019 et reporté en 2020 à hauteur de 8.061.00€. Cette somme n'appartient pas au Rigodon, ce dernier en est gestionnaire pour le compte de diverses associations locales caritatives dans le cadre d'organisation d'activités communes non encore réalisées du fait de la crise sanitaire.

En conclusion on peut dire que :

- Le bilan est équilibré,
 - L'association n'a pas d'endettement,
 - Les amortissements sont le fruit d'aménagements antérieurs des locaux.
 - La structure financière est particulièrement solide du fait de la présence de liquidité importante à savoir : 182.090.00€ reparti en valeur de placement pour 39.263.00€ et disponibilités pour 142.827.00€ soit un accroissement de trésorerie disponible de 60 % par rapport à l'exercice précédent.
 - Le poids des subventions d'exploitation et de fonctionnement reste constant.
 - Le poids financier du travail bénévole est prépondérant. Il représente 2900 heures de travaux ce qui représente une valorisation de 29.608.00€ sur la base d'une rémunération au SMIC. Ce chiffre illustre bien la forte implication des bénévoles pour continuer de porter avec dynamisme l'activité du Rigodon dans cette période où la précarité et l'incertitude prévaut.
- Nous vous remercions pour votre écoute.

Alain HERAULT

Trésorier de l'Association Le Rigodon
24 Rue Sermorens
38500 Igren
Tel : 04 76 93 26 02
Email : rigo.intendance@free.fr

RAPPORT D 'ACTIVITE 2020 DU RIGODON ACCUEIL DE JOUR

Bien entendu l'activité du Rigodon en 2020 a été fortement "impactée" par l'épidémie du coronavirus Covid 19

Nous avons essayé de maintenir le mieux possible l'ouverture du Rigodon pendant cette période difficile ; nous remercions les bénévoles et les salariés pour leur implication pendant cette année.

DONNEES D 'ACTIVITE (aucune activité pendant le 1er confinement)

sur l'année 2020 avant le 1er confinement après le 1er confinement
(du 01/01 au 31/12)

nombre de passage	4890	1985	2905
-------------------	------	------	------

nombre de personnes	667	309	358
---------------------	-----	-----	-----

nombre de repas	2168	945	1223
-----------------	------	-----	------

nombre de petit déjeuner	2352	1170	1182
--------------------------	------	------	------

ACTIVITES ET SERVICES DU RIGODON-ACCUEIL DE JOUR

Avant le premier confinement :

du lundi au vendredi, petits déjeuners à partir de 9h00,

repas servis assis de 12h00 à 14h00 - en nombre limité-

Activités diverses (jeux, couture, atelier bois, atelier photo de 14h00 à 16h30 le lundi mardi et jeudi,

Jardin : les lundi, mercredi et vendredi activité jardinage dans le cadre d'un jardin solidaire avec encadrement des bénévoles,

Au sein du RIGODON permanence d'accès aux soins proposée le 1er vendredi de chaque mois avec présence d'un médecin, d'une infirmière et d'une assistante sociale,

Présence de notre travailleuse sociale tous les jours sauf le vendredi ; présence des bénévoles tous les jours pour les repas et les activités,

Après le premier confinement

En Juillet et Août 2020 nous avons eu la volonté de reprendre à minima notre activité,

La mairie de Voiron nous a autorisé à utiliser le hall de la salle de fêtes pour faire des petits déjeuners qui ont rapidement vu le retour des accueillis ; le personnel qui avait été mis au chômage a repris son activité pour faire ces petits déjeuners avec l'aide de bénévoles. Pendant les congés annuels des salariés, les bénévoles ont pris le relais !

A partir de septembre-octobre il y a eu une reprise de l'accueil dans les locaux du Rigodon pour des petits déjeuners de 9h00 à 10h30 et des repas de 11h30 à 14h00 dans le respect des gestes barrières.

A noter que depuis le deuxième confinement nous avons mis en place des repas à emporter ; le jardin a repris sans interruption depuis le 11 mai 2020 ,

Christine Dumoulin